Conseil de la Ville

Règlement RV-2022-22-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. <u>Grille des spécifications applicable à la zone P0112</u>

La grille des spécifications applicable à la zone P0112, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par :

1º l'ajout de la classe d'usages « C113 - Sports, loisirs et jeux intérieurs seulement, amphithéâtre et auditorium, aréna, stade couvert, cinéma, théâtre de 750 places assises et moins (centre communautaire, centre culturel, centre récréatif, piscine intérieure, salle de jeux intérieurs, de réunion, de réception ou de danse (non érotique)) dans la colonne « Usage autorisé » ainsi que des normes et spécifications afférentes à la classe d'usages, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement;

2º l'ajout des usages « C908 - Salon funéraire et Columbarium » dans la case « usage spécifiquement permis » ainsi que des normes et spécifications afférentes à l'usage, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 26 septembre 2022

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 NOVEMBRE 2022